***Le syndicat CGT de xxxxxxxxxxxxxx***

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Nous vous interpellons concernant l’obtention de la prime d’État exposée le 15 avril par Monsieur le Premier Ministre.

Une prime annoncée comme une valorisation des professionnels des services et établissements médico-sociaux ayant œuvré pour faire barrière et limiter au maximum la pandémie durant la période de crise sanitaire déclarée le 12 mars.

Le 7 mai, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé annonçait en conférence de presse le versement de la « prime aux professionnels » dans les meilleurs délais pour les personnels des Centres Hospitaliers et des EHPAD. Nous nous réjouissons de cette mesure pour les professionnels concernés.

Plusieurs décrets sont parus : celui du 14 mai, du 5 juin, du 8 juin suivi de celui du 12 juin concernant le secteur médico-social.

Une nouvelle fois, les salariés du secteur de l’aide et du maintien à domicile semblent les grands oubliés de cette reconnaissance nationale alors qu’ils ont, avec compétence et malgré les risques sanitaires, poursuivi leurs tâches auprès des personnes fragiles et dépendantes.

Ils ont été bien souvent les seuls à être en lien avec les personnes isolées à leur domicile durant toute la période de confinement devant faire face au manque de moyens humains et matériels considérables dans ce secteur.

L'absence de reconnaissance de ce travail pourtant indispensable nous parait inappropriée et un signal préjudiciable à leur engagement professionnel.

De ce fait, il apparaît indispensable, que la prime soit à présent allouée et versée à l’intégralité des professionnels des établissements sociaux, médico-sociaux comme le prévoit l’instruction :

***N°DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2020/87 du 05 juin 2020*** ainsi qu’aux salariés des services d’aide et d’accompagnement à domicile***, y compris ceux relevant de l’emploi direct par des particuliers.***

Nous demandons que celle-ci puisse être allouée de manière universelle par professionnel, quels que soient les métiers et services, sur la base de 1 500 euros nets.

Cette présente demande est réalisée indépendamment des démarches nationales concernant la revalorisation des métiers et des secteurs d’activités sanitaires, sociaux et médico-sociaux avec une attente particulière de revalorisation salariale forte et cohérente pour tous ces professionnels qui, depuis trop longtemps vivent une grande précarité et une politique de très bas salaires.

Si la prime en soi n’est pas une revendication de la CGT, l’iniquité de son versement accentue le sentiment d’injustice préjudiciable tant pour les professionnels que les personnes acompagnées.

La crise sanitaire a mis en exergue l’importance du travail de l’ensemble de ces professionnels au service de l’intérêt général, notamment envers les publics les plus vulnérables et/ou dépendants, il est temps de leur donner.

Dans l’attente, recevez Monsieur le Président du Conseil Départemental, nos plus sincères salutations.

Fait à xxxxxxxxxxxxxxxx,

 Le xxxxxxxxxx2020